



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n°99-2023
Rapporteur : Laure BONMARTEL

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, Ulrich SCHLUMBERGER à Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATIONS DE REGLEMENTS INTERIEURS DE SERVICES MUNICIPAUX

Exposé des motifs :

Les services municipaux sont régis par les règlements intérieurs, permettant de prévoir des droits et devoirs des usagers. Ils peuvent être modifiés par délibération du Conseil municipal.

A ce titre, il convient de modifier les règlements intérieurs suivants, dont les modifications sont proposées en annexe :

- Multi-accueil
 - Guichet famille
 - Vie scolaire et périscolaire
-

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Code de l'action sociale et des familles
Vu le Code de la santé publique
Vu les projets de règlements intérieurs ci-joints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications pour les règlements intérieurs suivants :

- Multi-accueil
- Guichet famille
- Vie scolaire et périscolaire

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

